

SESSION PLÉNIÈRE DES 26 ET 27 JUIN 2025

Vœu de soutien à l'adoption de mesures visant à améliorer le recrutement des AESH

Auteur du vœu : Laurence Mercier

Groupe Union du Centre et de la Droite

Les AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap) jouent un rôle indispensable dans l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap. Ils assurent un accompagnement quotidien, à la fois pédagogique et humain, qui conditionne la réussite scolaire, la socialisation et le bien-être des élèves concernés. Leur mission est d'autant plus essentielle qu'elle s'inscrit dans une dynamique de société plus juste, plus inclusive et respectueuse des droits de l'enfant.

Leur rôle est pourtant souvent exercé dans des conditions précaires : contrats à temps partiel subi, rémunérations faibles, absences de perspectives professionnelles durables.

Malgré les efforts de recrutement, le nombre d'AESH est très insuffisant. Selon un article de la presse régionale paru en mai 2025, dans le département, mille enfants sont sans accompagnement, alors qu'ils auraient besoin d'un AESH. Ces chiffres témoignent d'une véritable crise d'attractivité, qui nuit à la qualité de l'accompagnement et à la continuité des parcours pour les élèves.

Par ailleurs, les besoins spécifiques liés aux troubles du neurodéveloppement, aux handicaps moteurs, sensoriels ou psychiques nécessitent une montée en compétence significative des personnels. Actuellement, les formations initiales comme continues restent inégales, insuffisantes ou mal adaptées à la réalité du terrain. Pourtant, près de 70 % des AESH interviennent en accompagnement mutualisé, souvent sur plusieurs établissements, ce qui complexifie leur mission.

Enfin, depuis le mois de septembre 2024, l'État n'a pas été en mesure d'honorer ses obligations concernant le recrutement et la prise en charge financière des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de la pause méridienne. Ainsi, de nombreuses communes ont dû se substituer à l'État et financer elles-mêmes ces AESH en lieu et place de l'État.

Ainsi, nous formulons le vœu suivant :

Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine soutient l'adoption de mesures législatives et budgétaires permettant une meilleure formation, une plus grande reconnaissance et une revalorisation du métier d'AESH, dans le but d'aider au recrutement dans ce secteur afin de répondre aux besoins croissants d'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Laurence MERCIER

Florence Abadie

Jeanne FERET

Leslie SALIOT

